



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 70891

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'aspect paradoxal que présente, aujourd'hui, le développement de la consommation des médicaments génériques. S'il se félicite de l'encouragement donné par l'État vers ces derniers, puisque le montant des économies attendues pour 2005, grâce à leur usage, serait de 300 millions d'euros, il s'étonne des extraordinaires bénéfices qu'en retirent les pharmaciens qui, selon nombre d'observateurs, exigeraient des fabricants de médicaments des marges de plus en plus importantes pour commercialiser les produits génériques, celles-ci pouvant atteindre 70 %. Considérant que la nécessité de résorber le déficit de la sécurité sociale est un enjeu national et non une source de compétitivité permettant à certaines professions d'accroître leurs revenus, il le remercie de bien vouloir lui préciser ce qu'il entend mettre en oeuvre pour « moraliser » cette pratique des marges immodérées.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70891

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7318